



COLLÈGE
Nouvelles Frontières
SECTION COLLÉGIALE

GUIDE DE VIE COLLÉGIALE

SECTION 1 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 2 - SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SECTION 3 - SERVICES AUX ÉTUDIANTS

- Dernière mise à jour -
10 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1. ASSIDUITÉ	3
1.2. ABSENCE À UN EXAMEN	3
1.3. APPEL D'URGENCE	3
1.4. COURS ANNULÉS.....	3
1.5. DÉSINSCRIPTION POUR ABANDON À UN COURS.....	3
1.6. EXAMENS.....	3
1.7. ORDINATEURS PORTABLES OU TABLETTES (PROPRIÉTÉ DE L'ÉTUDIANT).....	3
1.8. PLAGIAT ET ÉTHIQUE	3
1.9. TÉLÉPHONE CELLULAIRE.....	3
1.10. TEMPÊTE	3
1.11. VOL ET VANDALISME	4
1.12. HARCÈLEMENT.....	4
1.13. TABAC.....	4
1.14. BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES.....	4
SECTION 2. SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS.....	4
2.1. ADMINISTRATION	4
2.2. CHANGEMENT D'ADRESSE.....	4
2.3. CHOIX DE COURS.....	4
2.4. COURS D'ÉTÉ.....	4
2.5. FINANCES, ÉTATS DE COMPTE ET RELEVÉS D'IMPÔTS	4
2.6. HEURES DE COURS	5
2.7. HEURES D'OUVERTURES DE L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	5
2.8. HORAIRE ET CHANGEMENT D'HORAIRE	5
SECTION 3. SERVICES AUX ÉTUDIANTS.....	5
3.1. AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUALISÉE (API)	5
3.2. AIDE À LA RÉUSSITE	5
3.3. ACCÈS À INTERNET SANS FIL - UQO	5
3.4. AFFICHAGE DANS L'ÉCOLE	5
3.5. AGENDA.....	5
3.6. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS (AGÉ).....	5
3.7. AUDIOVISUEL.....	6
3.8. BIBLIOTHÈQUE.....	6
3.9. CARTE D'ÉTUDIANT	6
3.10. CASIERS	6
3.11. CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	6
3.12. MANUELS USAGÉS	7
3.13. NOURRITURE	7
3.14. ORDINATEURS ET IMPRIMANTES MIS À LA DISPOSITION DES ÉTUDIANTS	7
3.15. PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ET IMPRESSION	7
3.16. PORTAIL DES ÉTUDIANTS.....	7
3.17. SALON DES ÉTUDIANTS.....	7
3.18. SERVICE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION SCOLAIRE.....	7
3.19. SPORTS INTERCOLLÉGIAUX ET PROGRAMME ÉTUDES ET SPORTS	7
3.20. STATIONNEMENT.....	8
3.21. STUDIO D'ENREGISTREMENT ET LOCAL DE TOURNAGE	8
3.22. TRANSPORT – AUTOBUS ET COVOITURAGE.....	8

SECTION 1 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. ASSIDUITÉ

La participation aux cours est OBLIGATOIRE. Il incombe à chaque étudiant d'assister à ses cours et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le rattrapage des apprentissages à tout cours manqué. L'absentéisme est un facteur important que considère la direction quand vient le temps d'évaluer l'inscription d'un étudiant à une session ultérieure. À noter qu'il y a une forte corrélation entre le taux d'échec et le taux d'absentéisme d'un étudiant.

1.2. ABSENCE À UN EXAMEN

Voir la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (art. 4.3 a).

1.3. APPEL D'URGENCE

Un appel d'urgence peut être acheminé à un étudiant seulement pour les raisons majeures suivantes : **maladie, accident, mortalité**. En dehors de ces circonstances, les messages téléphoniques **seront conservés à l'administration**.

1.4. COURS ANNULÉS

Lorsqu'un cours doit être annulé pour une raison majeure, le professeur informe ses étudiants par un message sur le Portail. **Nous vous invitons à vérifier régulièrement votre Portail**

1.5. DÉSINSCRIPTION POUR ABANDON À UN COURS

L'étudiant qui désire **se désinscrire** d'un cours doit compléter le formulaire « **Abandon de cours** » disponible à l'administration du collège au local A-2322, **au plus tard** :

le **18 septembre** (session d'automne)
le **12 février** (session d'hiver)

L'étudiant qui abandonne un cours après ces dates **aura un échec** à son bulletin d'études collégiales.

1.6. EXAMENS

Lors de TOUS les examens, à moins d'avis contraire, **aucune sortie n'est tolérée** Chaque étudiant doit prévoir le nécessaire avant de se présenter à l'examen (crayons, ruban correcteur, papiers mouchoirs, etc.). Les sacs d'écoles doivent être déposés à l'avant de la classe. **INTERDICTION d'avoir en sa possession les cellulaires, iPod ou tout autre appareil électronique**, sauf si permis par le professeur. Pendant la semaine d'examens, vous devez **circuler en silence dans les couloirs** afin de respecter celles et ceux qui sont en examen.

1.7. ORDINATEURS PORTABLES OU TABLETTES (PROPRIÉTÉ DE L'ÉTUDIANT)

L'utilisation d'un portable ou d'une tablette en classe est permise. L'étudiant doit cependant s'en servir uniquement pour des tâches de nature pédagogique. L'étudiant qui utilise son ordinateur ou sa tablette pour des motifs autres que dans le cadre de ses cours se verra retirer le privilège de son utilisation.

1.8. PLAGIAT ET ÉTHIQUE

Voir la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (art. 4.4) et le Guide institutionnel de présentation des travaux, inclus dans l'agenda scolaire.

1.9. TÉLÉPHONE CELLULAIRE

L'utilisation des téléphones cellulaires est **INTERDITE** en classe **EN TOUT TEMPS**.

1.10. TEMPÊTE

Si une tempête se déclare en soirée ou durant la nuit, la direction du collège communique avec les stations de radio pour indiquer si l'établissement est fermé. Un message **sera publié sur le Portail**. Si une tempête se déclare durant la journée et que le collège doit être fermé, l'annonce se fera directement dans les classes, au collège.

1.11. VOL ET VANDALISME

Les graffitis, le vol, le vandalisme, les bris ou la détérioration volontaire de tout bien appartenant aux étudiants, au personnel ou au collège ne sont aucunement tolérés. Toute personne qui commet de tels délits devra défrayer tout montant afin de remettre en état les lieux ou l'équipement.

1.12. HARCÈLEMENT

La « **tolérance zéro** » sera appliquée pour tout comportement sexiste ou raciste qui porterait atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne. Tout manquement pourrait entraîner de graves conséquences, pouvant mener à une interdiction d'accès au cours, voire même à l'expulsion du collège.

1.13. TABAC

Conformément à la **Loi sur le tabac du Québec**, il est formellement **interdit de fumer** dans l'établissement. Dehors, vous devez être à l'extérieur d'un rayon de 9 mètres des portes.

Rappelons que toute personne prise à fumer dans les lieux interdits s'expose à une amende entre 50 \$ et 300 \$ pour le 1^{er} délit et entre 100 \$ et 600 \$ pour une récidive. Étant nous-mêmes passibles d'amendes très sévères, nous sommes dans l'obligation d'intervenir auprès des contrevenants. **NOUS COMPTONS SUR LA COLLABORATION DE TOUS.**

1.14. BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

La problématique soulevée par la consommation et le trafic de drogues et d'alcool a des répercussions énormes sur le climat et la vie au collège de même que sur la réussite des étudiants.

Conséquemment, le collège INTERDIT la possession, la consommation, le trafic de drogues et d'alcool.

- La présente politique s'applique dans le collège, sur la propriété du collège et lors des activités étudiantes autorisées par la direction, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du collège.
- Tous les contrevenants auront à subir une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive du collège.
- Le collège affirme sa « **tolérance zéro** » envers le trafic de drogues dans ses locaux et son établissement et expulsera les contrevenants.

SECTION 2. SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2.1. ADMINISTRATION

L'administration s'occupe, entre autres :

- de l'admission et de l'inscription;
- des choix de cours;
- des modifications aux choix de cours;
- des changements de programme;
- des horaires;
- des dossiers scolaires;
- des dossiers d'absences aux cours;
- des formulaires de commandite (cours suivis par correspondance ou dans un autre cégep);
- de l'abandon de cours;
- de l'abandon des études;
- du changement d'adresse;
- des réservations de locaux ou d'équipement.

2.2. CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone? Avez-vous l'administration **le plus rapidement possible**

2.3. CHOIX DE COURS

L'administration du collège vous indiquera, sur le Portail, à quel moment vous devez faire votre choix de cours en ligne, soit en **octobre** pour la session d'hiver et en **mars** pour la session d'automne.

2.4. COURS D'ÉTÉ

Notre collège n'offre pas de cours d'été. Cependant, la liste des cours offerts, ainsi que les collèges qui les dispensent, est publiée au début du mois d'avril sur le Portail. Pour vous inscrire, vous devez obligatoirement compléter un formulaire de « **COMMANDITE** », disponible à l'administration du collège (local A-2322).

2.5. FINANCES, ÉTATS DE COMPTE ET RELEVÉS D'IMPÔTS

Pour toute information concernant les paiements ou entente de paiement, les états de compte, les relevés 8 et T2200 pour les impôts, veuillez contacter le Service des finances au 819-561-8922, poste 106.

2.6. HEURES DE COURS

Les heures de cours se situent généralement entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi. À noter que certains cours pourraient se terminer vers 17 h 30.

Aucun cours n'est prévu durant l'heure du dîner, entre 12 h et 13 h. Une pause allongée est réservée à l'horaire tous les mardis, de 13 h à 14 h, afin de permettre aux étudiants de participer à des activités organisées, de faire des travaux d'équipe ou de rencontrer leurs professeurs.

2.7. HEURES D'OUVERTURES DE L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

L'administration du collège est accessible du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30.

2.8. HORAIRE ET CHANGEMENT D'HORAIRE

L'horaire est remis aux étudiants lors de la journée d'accueil prévue au calendrier en début de session. Le collège peut accommoder les étudiants par des changements à leur horaire, pour des raisons comme le covoiturage ou le travail, dans la mesure où ceux-ci sont possibles selon l'organisation scolaire. Ces changements devront se faire dans les jours suivant la journée d'accueil et en une seule fois sans frais. Tout changement supplémentaire occasionnera des frais de 30 \$ à l'étudiant.

SECTION 3. SERVICES AUX ÉTUDIANTS

3.1. AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUALISÉE (API)

Un service d'aide pédagogique individualisée est assumé par Mme Michèle Poulin. Vous devez au préalable prendre rendez-vous avec elle auprès de l'administration, au local A-2322.

3.2. AIDE À LA RÉUSSITE

Dans le but de faciliter la réussite des étudiants, le collège a mis en place un Centre d'aide à la réussite regroupant les services d'aide en français (responsable: M. Martin Chênevert), en mathématiques (responsable: Mme Sandy Gilbert) et en anglais (responsable: M. Luc Lacasse). Pour plus d'information, veuillez contacter les professeurs responsables de chacune des matières.

3.3. ACCÈS À INTERNET SANS FIL - UQO

Il vous est possible d'accéder à l'Internet sans fil à l'intérieur des murs du Pavillon Lucien-Brault. Pour ce faire, nous vous invitons à suivre la procédure à la fin de la présente section. **Vous devez au préalable obtenir et ACTIVER votre carte d'étudiant pour utiliser ce service (voir 3.9).**

3.4. AFFICHAGE DANS L'ÉCOLE

Trois babillards sont disponibles dans le secteur du campus collégial. Un est situé face au local A-2322, un autre près des casiers au rez-de-chaussée et un à l'extérieur du Salon des étudiants au local A-2315. Toute publication doit être approuvée par l'animateur à la vie étudiante ou un membre de la direction avant d'être affichée sinon elle sera retirée des tableaux d'affichage. Un tableau des événements de la semaine se trouve également sur le mur près du local A-2401.

Le collège privilégie le Portail pour la transmission de tout communiqué ou avis touchant les étudiants (date d'abandon de cours, liste des cours complémentaires offerts, date limite d'inscription, horaire d'exams, etc.). Il est **TRÈS IMPORTANT** de le consulter régulièrement.

3.5. AGENDA

Un agenda vous est remis en début d'année scolaire. En cas de perte, vous pouvez vous en procurer un nouveau à l'administration au local A-2322, au coût de 10 \$.

3.6. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS (AGÉ)

La cotisation à l'AGÉ est **obligatoire** pour tous les étudiants à temps complet. L'association représente les étudiants auprès des différentes instances; elle sera aussi forte que **votre implication**. En début d'année, les étudiants seront invités à choisir leurs représentants. L'Association générale des étudiants est sous la responsabilité de l'animateur à la vie étudiante.

Au cours de l'année scolaire, diverses activités socioculturelles et sportives seront organisées à l'intention de la population étudiante du collège. Les besoins des étudiants et leur participation font que des activités s'ajoutent chaque année. L'équipe de la vie étudiante est ouverte aux nouvelles idées. Nous vous invitons à contacter votre représentant étudiant ou discuter directement avec l'animateur à la vie étudiante, M. Jean-François Caron, au local A-2326.

3.7. AUDIOVISUEL

Les appareils suivants sont disponibles au collège : caméscopes numériques HD, trépieds, micro-casques, rallonges électriques, rétroprojecteur, téléviseur, canon avec ordinateur portable et lecteur CD ou DVD. **Vous devez en faire la demande** auprès de l'administration au local A-2322. Les appareils suivants peuvent être disponibles **sur réservation** (au moins 2 jours à l'avance) : projecteur à diapositives et chargeur universel. Un studio d'enregistrement (local A-2331) et un local de tournage (A-2328) sont mis à la disposition des étudiants dans le cadre d'activités pédagogiques de certains cours. Vous devez au préalable en faire la réservation auprès de l'administration.

3.8. BIBLIOTHÈQUE

Vous avez accès gratuitement à la bibliothèque de l'UQO. Vous devez en tout temps présenter votre carte d'étudiant pour utiliser ce service.

3.9. CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant avec photographie vous sera remise lors de la journée d'accueil ou quelques jours plus tard. Elle est **obligatoire** pour avoir accès aux laboratoires informatiques, à la bibliothèque, au réseau Internet sans fil de l'UQO, à l'impression de documents, à l'achat d'une vignette de stationnement de même que pour la location d'un casier. **Pour être valide, VOTRE CARTE DOIT D'ABORD AVOIR ÉTÉ ACTIVÉE sur le réseau de l'UQO.** En cas de perte ou de bris, vous pourrez vous procurer une nouvelle carte auprès de l'administration, au coût de 20 \$.

POUR ACTIVER VOTRE CARTE, VEUILLEZ SUIVRE LA PROCÉDURE SUIVANTE

1. Obtenir votre carte d'étudiant.
2. Vous rendre dans un des laboratoires informatiques (A-1004 ou A-1011).
3. Accédez à un ordinateur de l'UQO et saisir votre code d'utilisateur, composé du numéro d'admission sur la carte d'étudiant précédé de NF (ex. : NF201030032).
4. Le mot de passe temporaire est le numéro d'admission (ex. : 201030032). Le système vous demandera de le modifier. Veuillez vous assurer de vous souvenir de votre mot de passe puisque le collège n'a aucun moyen de le récupérer.

3.10. CASIERS

L'UQO met des casiers à la disposition des étudiants et du personnel du collégial Nouvelles Frontières, au coût de 20 \$ pour l'année. Pour obtenir un casier, vous devez vous présenter, **avec votre carte d'étudiant ou votre horaire**, au Pavillon Alexandre-Taché de l'UQO (situé au 283, boul. Alexandre-Taché), au local C-0340. **Exceptionnellement, le personnel de l'UQO sera présent au collège lors de la journée d'accueil du 17 août, pour la location de casiers.**

3.11. CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Le centre de conditionnement physique du campus secondaire Nouvelles Frontières est accessible aux étudiants du collégial. Veuillez vous référer à la publicité pour plus de détails. De plus, le Centre de conditionnement de l'UQO (Pavillon Alexandre-Taché) offre des tarifs spéciaux aux étudiants du collégial Nouvelles Frontières, au même titre que les étudiants de l'UQO. Informez-vous directement au Centre Sportif de l'UQO.

3.12. MANUELS USAGÉS

Il est possible d'acheter des manuels usagers, vendus par les étudiants des sessions précédentes. Veuillez vous présenter au bureau de l'animateur à la vie étudiante au local A-2326.

3.13. NOURRITURE

L'UQO offre un service complet de cafétéria. Des fours à micro-ondes y sont disponibles. Un bistro est également accessible aux 18 ans et plus. **À noter qu'il est interdit de consommer de la nourriture en classe ou à l'auditorium.**

3.14. ORDINATEURS ET IMPRIMANTES MIS À LA DISPOSITION DES ÉTUDIANTS

Sur présentation de leur carte d'étudiant, les étudiants du collège ont accès aux laboratoires informatiques de l'UQO (Secteur A – 1^{er} étage) aux locaux A-1004 et A-1011, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des imprimantes sont disponibles pour l'impression des travaux. Le logiciel Antidote est aussi installé sur certains postes de travail. Pour l'impression de documents, vous devez ajouter des copies sur votre carte à la Coopsco ou dans les distributeurs prévus à cette fin. Pour plus d'information concernant l'impression des documents, référez-vous au local A-1000.

3.15. PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ET IMPRESSION

Vous pouvez photocopier vos documents par le biais des photocopieurs de l'UQO. **Votre carte d'étudiant est obligatoire pour l'utilisation de ces services** Vous devez ajouter des copies sur votre carte, en vous présentant à la Coopsco ou à partir des distributeurs prévus à cette fin. Pour plus d'information concernant l'impression des documents, référez-vous au local A-1000 ou consultez le site Internet de l'UQO, au <http://www.uqo.ca/sti/etudiants/impressions-et-photopies>.

3.16. PORTAIL DES ÉTUDIANTS

Le Portail des étudiants donne accès à plusieurs informations touchant votre dossier scolaire. C'est aussi le moyen de communication privilégié entre les professeurs et leurs étudiants, entre la direction et les étudiants. Nous vous invitons à le consulter plusieurs fois par jour. Pour y accéder, vous devez vous rendre sur le site Internet du collège au www.nouvelles-frontieres.ca, cliquer sur Collégial puis sur Portail.

CONNEXION - Collège Nouvelles Frontières

Usager

Mot de passe

Entrer

[J'utilise un ordinateur public ou partagé.](#)

Numéro de DA

Première entrée, inscrire votre date de naissance dans le format AAAAMMJJ.

3.17. SALON DES ÉTUDIANTS

Un salon est mis à la disposition des étudiants au local A-2315, entre 7 h 30 et 18 h, du lundi au vendredi. Pour utiliser le local en dehors des heures d'ouverture, vous devez demander l'autorisation auprès de l'administration au local A-2322. Un niveau de bruit respectable est de mise en tout temps. Il est interdit d'utiliser des ballons, planches à roulettes ou tout autre matériel sportif dans les couloirs.

3.18. SERVICE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION SCOLAIRE

Le collège offre un service d'orientation et d'information scolaire. Pour utiliser ce service, vous devez prendre rendez-vous avec la conseillère en orientation en vous présentant au local A-2329, par téléphone au 819-503-2408 ou par courriel à amcarroll@cpnf.ca.

3.19. SPORTS INTERCOLLÉGIAUX ET PROGRAMME ÉTUDES ET SPORTS

Le CNF est fier d'offrir à sa clientèle un programme *Études et sports*. Le collégial compte présentement une équipe de **Basket-ball féminin AAA**, une équipe de **Basket-ball masculin AA**, une équipe de **Soccer masculin AA**, une équipe de **Soccer féminin AA**, une équipe de **Volleyball féminin AA** et une équipe de **Golf**. Si vous avez le goût, les habiletés ainsi que l'expérience nécessaire au succès de l'une de ces équipes, adressez-vous à M. Jean-François Caron ou à l'entraîneur de l'équipe concernée.

3.20. STATIONNEMENT

L'UQO met à la disposition des étudiants et du personnel du collège **un nombre restreint de vignettes** de stationnement. Les modalités et les coûts sont déterminés selon la politique de l'UQO. Pour obtenir une vignette de stationnement, vous devez présenter **votre carte d'étudiant ou votre horaire** et en mentionnant que vous êtes étudiant au collégial Nouvelles Frontières. **Exceptionnellement, le personnel de l'UQO sera présent au collège lors de la journée d'accueil du 17 août pour la vente de vignettes**Après cette date, vous devrez vous présenter au Pavillon Alexandre-Taché (situé au 283, Boul. Alexandre-Taché), au local C-0340. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi. Nous comptons sur la collaboration de chacun pour le respect des normes de sécurité et de civisme : stationnement aux endroits prévus, limite de vitesse, dégagement des voies de circulation et des portes d'entrée.

3.21. STUDIO D'ENREGISTREMENT ET LOCAL DE TOURNAGE

Un studio d'enregistrement (local A-2331) et un local de tournage (A-2328) sont mis à la disposition des étudiants du profil communication ou dans le cadre d'activités pédagogiques de certains cours des autres programmes. Vous devez au préalable en faire la réservation auprès de l'administration au local A-2322.

3.22. TRANSPORT – AUTOBUS ET COVOITURAGE

La Société de transport de l'Outaouais (STO) offre un service à destination des deux pavillons de l'UQO. Les étudiants du collégial Nouvelles Frontières peuvent se prévaloir des tarifs préférentiels alloués aux étudiants **Forfait CamPuce**, selon la politique d'abonnement de la STO, pourvu que les abonnements s'effectuent entre le 15 août et le 30 septembre pour la session d'automne et entre le 15 décembre et le 15 janvier pour la session d'hiver. À noter qu'un montant forfaitaire peut être alloué pour la session d'été mais selon certaines modalités. Pour plus d'information, consulter le site de la STO (www.sto.ca).

À noter que du covoiturage peut être organisé entre les étudiants du collège. Contactez l'animateur à la vie étudiante pour plus d'information au local A-2326.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire
et la réussite dans vos études !

La direction